

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2026, 18H30

Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor-de-Morestel

Présents : Frédérique LUZET, Emilie MAZERON (arrivée à 19h46), Pierrick RAY, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Pierrick DE VAUJANY, Richard BELLANCA, Gilbert GIPPET, Charlotte PEGOUD et Alexandre BARRIER

Emilie MAZERON donne procuration à Frédérique LUZET
Stéphanie BRUNET donne procuration à Pierrick RAY
Aurélie VINCENT donne procuration à Gilbert GIPPET
Estelle TAVAGNUTTI et Sandra PEYROL sont excusées
Mickaël PEYRONNET est absent

Secrétaire de séance : Pierrick RAY

Ouverture de séance : 18h36

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19.01.2026
2. Délibération : adhésion à l'AFEI (Association des Femmes Elues de l'Isère)
3. Délibération : Adhésion à l'Agence France Locale et engagement de garantie première demande
4. Délibération : modification du montant de participation employeur au contrat groupe de complémentaire santé
5. Délibération : sollicitation du Fonds Chêne pour le financement de la tranche d'aide au recrutement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du bâtiment école maternelle/salle des fêtes et création d'un réseau de chaleur
6. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné
7. Présentation du résultat de l'exercice budgétaire 2025
8. Information : information et vote d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial
9. Information : Modification tarifs téléalarme pour l'année 2026
10. Présentation du rapport annuel du Syndicat des eaux des Abrets (joint en annexe)
11. Point sur les travaux en cours et particulièrement ceux de la traversée du village
12. Point d'avancement sur le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du bâtiment école maternelle/salle des fêtes et création d'un réseau de chaleur
13. Point Urbanisme et PLU
14. Organisation des permanences du bureau de vote du 15 mars 2026
15. Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2026

Madame Le Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 19 janvier leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 19 janvier 2026.

2/ Délibération : adhésion à l'AFEI (Association des Femmes Elues de l'Isère)

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal les objectifs poursuivies par l'association des Femmes Élu(e)s de l'Isère :

- Elle vise à faciliter l'exercice des missions d'élues par une information sociale, politique et civique.
- Elle organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique.
- Elle défend la parité femme homme et promeut la place de l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de 80€ pour la strate de population entre 500 à 1499 habitants pour l'année 2026.

Madame Le Maire propose d'adhérer à cette association. Les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation ont été inscrits au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire, à l'unanimité, à adhérer à l'Association des Femmes Elues de l'Isère et à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

3/ Délibération : Adhésion à l'Agence France Locale (AFL) et engagement de garantie première demande

Madame le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de l'appel à projets de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, nous avons la possibilité d'adhérer à l'Agence France Locale avec une participation de la CCBD à hauteur de 50% du montant de notre adhésion.

Elle explique au conseil que l'Agence France Locale est une banque créée et détenue par les collectivités et au service des collectivités. Cet établissement bancaire compte 1300 membres en 2024, dont le conseil d'administration est composé uniquement d'élus des diverses strates de collectivités (commune, EPCI, régions et départements).

Les objectifs poursuivis par l'AFL sont divers :

- Autonomie des collectivités par rapport aux établissements bancaires du secteur privé
- Sécurisation de l'emprunt
- Optimisation des financements sollicités (pluri-annualité des financements en fonction de l'avancée des projets)

Madame le Maire détaille le modèle de fonctionnement de l'AFL, ses valeurs et les différentes étapes du processus de l'adhésion et expose le contenu de la notation de notre commune qui correspond aux critères d'éligibilité de l'Agence France Locale.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion à l'AFL se matérialise par une participation au capital d'un montant de 2 400€, calculée par rapport à la santé financière de notre commune (analyse effectuée sur les 3 dernières années et basée sur de multiples critères).

Madame le Maire précise également que l'adhésion à l'AFL est conditionnée à un indicateur de santé financière de la commune noté de 1 (meilleure note) à 7 (pire note de santé financière). Notre commune, avec une note de 2.46 est considérée comme étant en très bonne santé financière et retenue pour l'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Victor-de-Morestel à l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- ❖ d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale d'un montant global de **2 400** euros (l'ACI) de la commune de Saint-Victor-de-Morestel, établi sur la base des Comptes de l'exercice (**2024**) :
 - en incluant les budgets suivants : TOUS
 - en excluant les budgets suivants : AUCUN
 - Recettes réelles de fonctionnement (2024) : 780 057 EUR
- ❖ d'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de **l'ACI au chapitre 26** [section Investissement] du budget de la commune de Saint-Victor-de-Morestel ;
- ❖ d'autoriser Madame le maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes, étant entendu que pour chacun des exercices, le paiement pourra être accéléré :

Année 2026

2 400 Euros

- ❖ d'autoriser Madame le maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- ❖ d'autoriser Madame le maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale - Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la commune de Saint-Victor-de-Morestel;
- ❖ d'autoriser Madame le maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Saint-Victor-de-Morestel à l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- ❖ d'autoriser le représentant titulaire de la commune de Saint-Victor-de-Morestel à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- ❖ d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la commune de Saint-Victor-de-Morestel dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Saint-Victor-de-Morestel est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2026,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Saint-Victor-de-Morestel pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
 - si la Garantie est appelée, la commune de Saint-Victor-de-Morestel s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par Madame le maire au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.
- ❖ d'autoriser Madame le maire ou son représentant, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Saint-Victor-de-Morestel, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- ❖ d'autoriser Madame le maire à :
- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune de Saint-Victor-de-Morestel aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
 - engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
- ❖ d'autoriser Madame le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ Délibération : modification du montant de participation employeur au contrat groupe de prévoyance

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération de DE-039-2024 du mois d'octobre 2024 définit le niveau de participation financière employeur concernant le contrat de prévoyance des agents municipaux de la commune comme suit :

- 12€ pour le socle des garanties
- 3€ par option supplémentaire souscrite.

Madame le Maire expose au conseil municipal les changements règlementaires intervenus début 2026 et définissant un minimum de participation employeur à hauteur de 15€.

Afin de répondre à ces exigences règlementaires, Madame le maire propose au conseil municipal de conserver le système progressif de participation employeur (3€ supplémentaires par garantie optionnelle souscrite) et d'augmenter le minimum de participation financière correspondant au socle des garanties à 15€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les évolutions de la participation financière employeur concernant le contrat groupe de prévoyance des agents municipaux tels que décrits ci-dessus.

5/ Délibération : sollicitation du Fonds Chêne pour le financement de la tranche d'aide au recrutement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du bâtiment école maternelle/salle des fêtes et création d'un réseau de chaleur

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est accompagnée par l'AGEDEN (Association pour une GESTion Durable de l'ENergie) concernant le projet de réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/ école maternelle et la création d'un réseau de chaleur. L'AGEDEN nous a permis, via leurs conseils, de solliciter le Fonds Chêne à 2 reprises sur ce projet, afin de bénéficier d'une aide financière pour la partie « audits énergétiques » et pour la partie « mission de programmation » réalisés par le cabinet Flores qui nous accompagne sur ce projet de réhabilitation, dossiers qui ont été validés en fin d'année 2025 et qui vont permettre à notre commune de bénéficier d'une subvention d'un montant de 23 373€ pour une dépense totale de 33 277€, soit un reste à charge de 9 904€.

Madame le maire explique au conseil municipal que notre collectivité peut de nouveau solliciter une contribution financière auprès du Fonds Chêne concernant l'item « aide au recrutement de la maîtrise d'œuvre ». Cette demande de subvention représente 65% du montant HT facturé par le cabinet Flores, soit un montant de 4 581€ pour une dépense totale de 7 048€ HT

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de pouvoir concrétiser ce dossier de subvention auprès du Fonds Chêne et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le maire et délibéré, l'autorise à solliciter le Fonds Chêne pour de poser un dossier de demande de contribution financière au titre de l'aide au recrutement de la maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

6/ Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

Madame le Maire présente au conseil municipal la vidéo de présentation du bilan d'activités 2025 de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

7/ Présentation du résultat de l'exercice budgétaire 2025

Madame le Maire, après avoir contrôlé le compte administratif 2025 avec le Trésor Public, informe le conseil municipal des résultats de l'année écoulée et compare pour information avec les résultats de l'année 2024 :

**RÉSULTAT DE CLOTURE / COMPTE DE
RÉSULTAT
2024**

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
----------------	----------------

**RÉSULTAT DE CLOTURE / COMPTE DE
RÉSULTAT
2025**

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
----------------	----------------

Dépenses	677 030,49	295 772,02
Recettes	799 103,86	178 480,89
Résultat N	122 073,37	-117 291,13
Report n-1	91 267,74	99 759,99
Résultat global / section	213 341,11	-17 531,14
Résultat global de l'exercice	195 809,97	

Dépenses	601 449,02	194 157,72
Recettes	775 365,15	245 330,60
Résultat N	173 916,13	51 172,88
Report n-1	63 341,11	-17 531,14
Résultat global / section	237 257,24	33 641,74
Résultat global de l'exercice	270 898,98	

Elle informe le conseil municipal, que le résultat de 270 898.98€ devra être réparti, comme chaque année, pour une part en section de fonctionnement et pour l'autre part en section d'investissement, répartition qui sera proposée et votée lors de la séance du conseil municipal du mois d'avril 2026.

8/ Information : information et vote d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier d'information reçu de la part du syndicat d'énergie TE38 relatant l'acte de décentralisation lancé en septembre 2025 par le Premier Ministre. Son application aurait pour conséquence de transférer la compétence de la distribution de l'électricité, de l'eau et du gaz aux départements. TE38 nous alerte sur l'importance de conserver cette compétence à leur niveau afin qu'elle soit gérée par des acteurs de terrain et propose aux communes qui le souhaitent de voter une motion en ce sens pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial.

9/ Information : Modification tarifs téléalarme pour l'année 2026

Madame le Maire informe le conseil municipal que le CCAS de Bourgoin-Jallieu, comme chaque année par délibération, nous a fait parvenir les nouveaux tarifs du service de téléalarme dont bénéficient certains de nos administrés. Elle détaille les quelques services à la marge dont le prix a évolué.

10/ Présentation du rapport annuel du Syndicat des eaux des Abrets (joint en annexe)

Madame le Maire présente le rapport d'activités du Syndicat des Eaux des Abrets et met à disposition du conseil municipal le rapport complet de l'année 2024.

11/ Point sur les travaux en cours et particulièrement ceux de la traversée du village

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux ~~en cours~~ dans la traversée du village. Les aménagements de sécurité étant terminés, les services techniques du département doivent réaliser la réfection de l'enrobé début avril. Avant cette réfection d'enrobé, le Syndicat des Eaux des Abrets est en train de procéder à de multiples travaux sur leurs compteurs sur tout le secteur concerné (installation de vannes de sectorisation ou mise aux normes d'anciens compteurs). Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le marquage à venir par l'entreprise Proximark sera réalisé après la réfection de l'enrobé.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Jérôme ORCEL, l'artisan chargé de nous établir un projet de mise en valeur de la façade de la mairie avec intégration de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » a été reçu en mairie pour finaliser la réalisation de ce projet.

12/ Point d'avancement sur le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation du bâtiment école maternelle/salle des fêtes et création d'un réseau de chaleur

Madame le Maire informe le conseil municipal que les 3 candidats sélectionnés dans la phase « candidatures » du marché public de réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/école maternelle et création d'un réseau de chaleur ont été reçus en audition le 21.02.2026. Suite à ces auditions réalisées avec le cabinet Flores qui nous accompagne, la Municipalité a demandé aux candidats de préciser certains points et de revoir leurs offres afin de nous présenter au plus tard, leurs offres finales le 13.03.2026 à 12h.

Madame le Maire informe le conseil municipal avoir reçu l'équipe enseignante afin de préparer le déménagement des classes concernées par les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes qui débiteront en mars 2027. Le déménagement des classes se déroulera pendant les vacances de février 2027. En revanche, il a été fait le choix d'installer le service de périscolaire dans la cantine dès le mois de septembre 2026 afin de prévoir de repeindre la salle actuelle du périscolaire qui deviendra une salle de classe à partir de février 2027.

13/ Point Urbanisme et PLU

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite au contrôle de légalité de notre dossier de PLU par les services de la DDT (Direction départementale des Territoires), la commune va devoir procéder à une modification simplifiée de notre nouveau PLU, pour erreur matérielle. Elle explique qu'il existe une incohérence de représentation de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) sur le règlement graphique (planche « zoom sur le risque inondation PERI et AZI »). Une zone grisée est légendée « zone inconstructible » alors que cette dernière correspond à la zone blanche du PERI et non à une zone inconstructible de l'AZI. Cette zone est bien indiquée comme « sans contraintes spécifiques » dans le rapport de présentation du PLU. Elle confirme l'exactitude du règlement écrit correspondant sur les zones concernées et précise que les démarches liées à cette modification simplifiée seront mises en œuvre une fois reçu le courrier d'information de la DDT reçu et signé par Madame la préfète.

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers de Déclarations Préalables acceptés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

14/ Organisation des permanences du bureau de vote du 15 mars 2026

Madame le Maire détaille au conseil municipal l'organisation du bureau de vote pour le dimanche 15 mars, jour du 1^{er} tour des élections municipales.

15/ Questions diverses

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que nous subissons de plus en plus souvent sur le territoire de la commune à des dépôts sauvages de déchets divers et a décidé d'adhérer au dispositif « ProtectEnvi » en lien avec les services de gendarmerie. Ce dispositif permet d'être accompagné et de mieux connaître nos droits en tant que collectivité lorsque nous constatons des dépôts sauvages. Elle informe le conseil municipal que, via le pouvoir de police du maire, elle pourra désormais initier une procédure administrative à l'encontre de l'auteur des faits, lui permettant de sanctionner les auteurs d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€, sans avoir à déposer plainte en gendarmerie.

Madame le Maire informe le conseil que la commune a accepté d'accueillir pendant 3 semaines, une administrée de notre village ayant sollicité une période d'immersion professionnelle via France Travail. Elle sera accueillie au secrétariat à partir du 16 mars 2026.

Madame le Maire informe le conseil municipal du passage de la course cycliste Alpes Isère Tour 2026 au sein de notre commune le vendredi 29.05.2026.

Enfin, Madame le Maire rappelle au conseil municipal que notre village sera commune d'arrivée de la course Cycliste du Tour du Valromey le samedi 11.07.2026. Plusieurs réunions ont eu lieu en mairie avec les associations du village et nous souhaitons faire de cette journée un événement important lors de laquelle seront organisées de multiples animations à destination de tous publics (Carnavélo, parcours ludique vélo pour enfants, petite restauration et buvette, etc.). Les bénévoles des différentes associations ont proposé de reverser l'intégralité des bénéfices pour acheter les nouveaux équipements de la salle des fêtes dans la cadre de sa réhabilitation.

Madame le Maire clôture ce dernier conseil municipal du mandat en remerciant les élus qui se sont beaucoup impliqués dans ce mandat exigeant au cours duquel de grands projets et de belles réalisations ont vu le jour. Elle tient particulièrement à remercier les élus présents qui ont fait le choix de ne pas continuer leur aventure municipale et avec lesquels elle a beaucoup aimé travailler.

Clôture de séance 20h38